



PROGRAMME DE FINANCEMENT: RÉSEAUTAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL
RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION
Concours 2017-2018

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Date limite pour soumettre une lettre d'intention: 30 juin 2017

Date limite pour soumettre une demande: 15 août 2017

Advenant que ces dates tombent un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

Objectif

L'objectif de ce programme est de favoriser les collaborations hors Québec afin d'accroître le rayonnement des chercheurs du RRSV sur les scènes nationale et internationale.

Admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants:

- le projet doit porter sur la santé de la vision
- le projet en collaboration doit impliquer au minimum deux équipes de recherche, l'une au Québec, l'autre hors Québec
- le chercheur principal désigné de l'équipe du Québec doit être membre régulier du RRSV
- le chercheur principal hors Québec doit œuvrer en milieu universitaire
- le chercheur principal hors Québec doit s'engager à fournir pour ce même projet l'équivalent de la subvention accordée par le RRSV (les contributions *in kind* sont acceptées).

Le chercheur principal du Québec doit satisfaire à la définition de chercheur autonome, telle que formulée par le FRQS: « Personne qui détient un doctorat ou l'équivalent et une affiliation universitaire lui permettant de superviser des étudiants de 2^e et 3^e cycles, qui peut mener des travaux de recherche de façon autonome et qui détient un poste régulier de professeur ou de chercheur dans un établissement universitaire québécois, ou un poste régulier de chercheur dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Les personnes qui détiennent un diplôme professionnel doivent avoir bénéficié d'une formation en recherche d'une durée minimale de deux ans à temps complet. »

[Tiré des règles générales communes du FRQ](#)

Le chercheur principal hors Québec doit respecter des critères équivalents, mais en étant affilié à une institution canadienne ou d'un autre pays.

Critères d'évaluation

Les demandes de financement seront évaluées selon les mêmes critères de performance que ceux établis par le FRQS pour l'évaluation de ses Réseaux thématiques. Ces mêmes critères sont explicités en haut de rubrique de chacune des sections du présent formulaire, ainsi que du formulaire de Rapport scientifique du RRSV.

Montant et durée des subventions

- 1) Le support financier pour un projet sera accordé pour une année fiscale (1er avril 2017 au 31 mars 2018, renouvelable une fois sur présentation d'un rapport scientifique). Le budget maximal alloué par projet est de 25 000\$.
- 2) Un complément de bourse d'un maximum de 5 000\$ pourra être octroyé à un étudiant étranger impliqué dans le projet et œuvrant au sein du laboratoire de l'équipe du RRSV, et ce, en plus du montant total de la subvention.
- 3) Un fonds spécial de la Fondation Antoine-Turmel est réservé pour les projets traitant de la dégénérescence maculaire liée à l'âge.
- 4) Le montant et le nombre des subventions seront tributaires de la disponibilité des fonds.
- 5) Les fonds octroyés par le RRSV devront être utilisés dans un établissement québécois. Le chercheur principal hors Québec doit s'engager à fournir l'équivalent de la subvention accordée par le RRSV (les contributions *in kind* sont acceptées).

Documents à soumettre

– Lettre d'intention

– Demande complète

La demande doit être soumise sous la forme d'un document PDF unique comprenant, dans l'ordre suivant:

- 1) pour les **premières demandes** : le formulaire de demande « programme de financement: Réseautage national et international » dûment complété
pour les **demandes de renouvellement** : le formulaire de « Rapport scientifique » dûment complété
Le formulaire doit être rédigé en Arial 10 ou l'équivalent.
- 2) la ou les attestation(s) des partenaires, si applicable
- 3) les CV communs des chercheurs principaux du Québec (format FRQS, IRSC ou CRSNG) et l'équivalent pour les chercheurs principaux hors Québec
- 4) et le CV et une preuve d'inscription ou de demande d'admission dans une université québécoise de l'étudiant étranger pour lequel vous demandez un complément de bourse, s'il y a lieu.

Formulaire de demande (première demande) :

<http://reseauvision.ca/financement/programme-de-reseautage-national-et-international/>

Rapport scientifique (renouvellement) : <http://reseauvision.ca/financement/rapports-scientifiques/>

Engagement

Les chercheurs principaux et les cochercheurs s'engagent à:

- mentionner le support du RRSV, et de la Fondation Antoine-Turmel, lorsqu'applicable, dans toute publication ou présentation résultant du projet de recherche financé
- présenter les résultats des recherches aux réunions annuelles du RRSV.

Rapport scientifique

Pour tout projet subventionné, un rapport scientifique détaillé des retombées scientifiques et des effets leviers (bourses, subventions, etc.) devra obligatoirement être déposé au terme de la présente subvention. Celui-ci sera utilisé intégralement dans le rapport annuel et pour la demande de renouvellement du Réseau.

Formulaire de rapport scientifique: <http://reseauvision.ca/financement/rapports-scientifiques/>

Pour faire parvenir votre demande et pour plus d'information

Réseau de recherche en santé de la vision

reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca

514-252-3400 #1568

www.reseauvision.ca

Le RRSV est soutenu par le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)